

Le baccalauréat Sciences et Technologies de la Santé et du Social

De la définition de l'épreuve orale de Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales aux sujets zéro

Objectifs de la réforme

- Acquérir une culture médico-sociale
- Développer une aptitude au questionnement, au raisonnement et à la réflexion critique et une capacité à analyser et à synthétiser
- Développer la capacité à présenter des méthodes et des outils utilisés dans le secteur sanitaire et social
- Faciliter la poursuite d'études

Principes généraux du nouveau programme

- Programme sur deux années (première et terminale)
- Approche transversale : pôles thématiques et méthodologiques
- Démarche par questionnement
- Pas d'exhaustivité

Les documents de référence

- Documents nationaux :
 - programme paru dans les BO du 26 octobre 2006 et du 5 avril 2007
 - document d'accompagnement (Eduscol)
 - Les définitions des épreuves parues dans le BO du 1^o mai 2008
 - Le document d'accompagnement des sujets zéro du 17 juin 2008 (site du CERPET)
 - sujets zéro des épreuves écrite et pratique

Les documents de référence

- Documents académiques :
 - recommandations pédagogiques (site académique)
 - diaporama du programme de STSS et des sujets zéro
 - Prochainement les sujets « zéro d'épreuve orale »

Epreuve orale de contrôle

S'adresse aux candidats ayant obtenu une moyenne comprise entre 8 et 10 à l'issue des épreuves du 1er groupe

Modalités

- Temps de préparation : 45 mn
- Durée : 30 minutes
- Coefficient : 7

Epreuve orale de contrôle

- L'épreuve s'appuie sur le programme de sciences et techniques sanitaires et sociales de première et de terminale, pôles thématiques et méthodologiques
- La note obtenue lors de cette épreuve remplacera la note de l'épreuve écrite, si elle est supérieure à celle-ci

Epreuve orale de contrôle

- **Objet :**
 - Analyse de questions relatives aux faits sanitaires et sociaux

- **Forme :**
 - Deux questions se rapportant à des parties différentes du programme
 - Une question s'appuie sur l'exploitation d'un ou de plusieurs documents

Epreuve orale de contrôle

Les critères d'évaluation :

- La maîtrise des connaissances
- La pertinence des informations sélectionnées
- La capacité à analyser l'étude ou le projet présenté et à en dégager les éléments essentiels
- La pertinence de la démarche proposée dans le contexte de la question posée
- Les capacités d'expression orale

Epreuve orale de contrôle

Extrait de la grille d'évaluation :

CRITERES	QUESTION 1	QUESTION 2	BAREME/20
Maîtrise des connaissances			/ 7
Pertinence des informations sélectionnées			/ 3
Capacité à analyser l'étude ou le projet présenté et à en dégager les éléments essentiels			/ 3
Pertinence de la démarche proposée dans le contexte de la question posée			/ 3
Capacités d'expression orale			/ 4
TOTAL			/ 20

Sujet zéro n° 1

**« Etablissements de santé et
inégalités sociales »**

Sujet zéro « Etablissements de santé et inégalités sociales »

Question 1

- Expliquer comment l'évolution de l'organisation des établissements publics de santé leur permet de mieux répondre à leurs missions et obligations et d'améliorer leur efficacité.

Question 2

- La lutte contre les inégalités sociales prend des formes multiples : analyser la diversité des acteurs qui y contribuent et des actions qu'ils proposent.

Sujet zéro « Etablissements de santé et inégalités sociales »

Deux questions :

- Dont l'une s'appuie sur une annexe
- Sur 2 parties distinctes du programme
- S'inscrivant dans les pôles méthodologiques et thématiques
- Se rapportant au programme des classes de première et de terminale

Sujet zéro « Etablissements de santé et inégalités sociales »

Question 1

Expliquer comment l'évolution de l'organisation des établissements publics de santé leur permet de mieux répondre à leurs missions et obligations et d'améliorer leur efficacité.

Question 1 : **éléments de connaissance**

Obligations et missions des établissements publics de santé :

- missions des établissements de santé publics et privés
- missions du SPH
- obligations de la loi du 4 mars 2002
- obligations de la charte de la personne hospitalisée,...

Question 1 : **Éléments extraits de l'annexe**

A propos de l'évolution de l'organisation des établissements publics de santé :

- Développement du partenariat, des structures de coopération et des réseaux
- Développement de l'activité ambulatoire
- Développement des activités transversales (douleur, soins palliatifs)
- Recomposition d'activités entre établissements, fusions
- Meilleurs outils de suivi de l'activité et du budget
- Meilleure information des usagers (personnels spécialisés, formation du personnel)

Question 1 :

Éléments extraits de l'annexe

A propos de l'évolution de l'organisation des établissements publics de santé :

- Meilleure prise en charge des patients et de leur famille, réduction des risques
- Evaluation de la qualité des soins (certification)
- Développement des actions de prévention auprès de la population
- Amélioration de la qualité de l'accueil (enquêtes de satisfaction, audits, labellisation)
- Plus grande sécurité des données informatisées sur les patients

Question 1 : éléments de connaissance

A propos de l'évolution de l'organisation des établissements publics de santé :

- *Mise en place de la T2A*
- *Nouvelle gouvernance, organisation en pôles*
- *Travaux de modernisation des établissements vétustes,...*

Définition de l'efficience

Question 1 :

Explications, liens

Obligations et missions des établissements publics de santé	Comment l'évolution de l'organisation leur permet de mieux y répondre
<p>Mieux répondre aux obligations de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit de recevoir les soins les plus appropriés 	<p>Développement du partenariat, des structures de coopération et des réseaux (prise en charge globale,...)</p> <p>Développement de l'activité ambulatoire (pas de coupure avec le milieu,...)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Droit au respect de la dignité • Droit d'accéder à des soins palliatifs 	<p>Développement des activités transversales (douleur, soins palliatifs)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Droit à l'information 	<p>Meilleure information des usagers (personnels spécialisés, formation du personnel)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la vie privée et du secret médical 	<p>Plus grande sécurité des données informatisées sur les patients, outils de détection d'intrusion</p>

Question 1 :

Explications, liens

Obligations et missions des établissements publics de santé	Comment l'évolution de l'organisation leur permet de mieux y répondre
Mieux répondre aux droits inscrits dans la charte de la personne hospitalisée : Garantie de la qualité de l'accueil, des traitements et des soins	<i>Travaux de modernisation des établissements vétustes (hôpital 2007)</i> Evaluation de la qualité des soins (certification) Amélioration de la qualité de l'accueil (enquêtes de satisfaction, audits, labellisation)
Droit à la continuité des soins (SPH)	Développement du partenariat, des structures de coopération et des réseaux
Assurer l'accueil des exclus des soins (SPH)	Développement des PASS

Question 1 :

Explications, liens

Obligations et missions des établissements publics de santé	Comment l'évolution de l'organisation leur permet de mieux y répondre
Participer à des actions de santé publique, d'éducation pour la santé et de prévention (mission des établissements de santé publics et privés)	<i>Développement des actions de prévention auprès de la population</i>
Prise en compte des aspects psychologiques des patients (mission des établissements de santé publics et privés)	<i>Développement des activités transversales (douleur, soins palliatifs), Développement de l'activité ambulatoire</i>
Répondre aux exigences du SROS, favoriser l'égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire	<i>Développement du partenariat, des structures de coopération et des réseaux</i>

Question 1 :

Explications, lien avec l'efficacité

Evolution de l'organisation	Lien avec l'efficacité
<i>Mise en place de la T2A</i>	<i>Mieux mettre en adéquation l'activité de l'établissement et l'attribution de ses ressources, éviter les « injustices » entre établissements (sur ou sous dotation) Mieux maîtriser les dépenses hospitalières</i>
<i>Nouvelle gouvernance, organisation en pôles</i>	<i>Meilleure gestion des matériels et des personnels</i>
Développement du partenariat, des structures de coopération et des réseaux	<i>Prise en charge globale du patient, moins d'actes redondants, mutualisation des moyens, réduction des coûts, meilleure rentabilité des services et des établissements de santé...</i>

Question 1 :

Explications, lien avec l'efficience

Evolution de l'organisation	Lien avec l'efficience
Développement de l'activité ambulatoire	<i>Meilleure prise en compte des besoins des patients et moindre coût pour les établissements de santé (frais de personnels et frais « hôteliers » liés à l'hébergement)</i>
Recomposition d'activités entre établissements, fusions	<i>Mutualisation des moyens, suppression des « doublons », meilleur ajustement entre l'offre et la demande</i>
Meilleurs outils de suivi de l'activité et du budget	<i>Meilleure analyse de l'activité ⇒ meilleur repérage des dysfonctionnements ⇒ meilleure gestion du budget et des finances ⇒ meilleur pilotage des établissements</i>

Question 1 : *Quelques précisions*

- *Seules les missions et obligations en lien avec l'évolution de l'organisation des établissements publics de santé sont attendues au cours de l'exposé. Les autres pourront être abordées au cours de l'entretien.*
- *De même, au cours de l'entretien, le candidat pourra être interrogé sur la nécessité de la recherche d'efficacité des établissements publics de santé en lien avec l'économie de la santé.*

Sujet zéro « Etablissements de santé et inégalités sociales »

Question 1 :

- Illustre bien la transversalité
- S'appuie sur des éléments de l'annexe
- Fait appel à des connaissances
- Exige une démarche à la fois méthodologique et d'analyse

Question 1 :

Liens avec le programme

10.2 – Fonctionnement d'un établissement public de santé : politique d'établissement ; organisation ; financement ; accréditation et certification ; droits des patients

13.1 – Etude d'une organisation : un ensemble d'éléments concourant à la réalisation d'un objectif commun

Présentation d'une organisation : finalités, objectifs, activités ; composantes structurelles ; acteurs : personnels, partenaires.

Sujet zéro « Etablissements de santé et inégalités sociales »

Question 2

La lutte contre les inégalités sociales prend des formes multiples : analyser la diversité des acteurs qui y contribuent et des actions qu'ils proposent.

Sujet zéro « Etablissements de santé et inégalités sociales »

Question 2 :

- S'appuie exclusivement sur des connaissances
- Repose sur une analyse

Question 2 : analyse de la diversité des acteurs et des actions de lutte contre les inégalités sociales

- les inégalités sociales relèvent d'une multiplicité de facteurs
 - elles peuvent être ponctuelles ou durables
 - elles peuvent nécessiter des réponses diverses : accès aux droits, distribution de ressources, offres de services, dans l'urgence, dans la durée
 - elles peuvent nécessiter des réponses individuelles ou collectives, catégorielles ou transversales
 - elles font appel à une solidarité nationale mais aussi à des actions de proximité,...
- ⇒ une diversité nécessaire

Question 2 : éléments de connaissance

- Les principaux acteurs de la lutte contre les inégalités sociales : Etat, Sécurité sociale, Conseil Général, communes, établissements publics de santé, associations,...
- Des exemples de leurs actions

Question 2 : *Quelques précisions*

- *Tous les acteurs et toutes les actions ne sont pas attendus lors de l'exposé. L'exploration de certains d'entre eux pourra être abordée ou approfondie ensuite au cours de l'entretien.*

Question 2 :

Liens avec le programme

3.1 – Etat de santé et de bien-être social : un état d'équilibre avec des inégalités

8.3 – Principes d'organisation territoriale : partenariat, diversité des acteurs

12.2 – Dispositifs et institutions : des réponses aux situations de pauvreté, de précarité

Orientations majeures des dispositifs : des actions catégorielles aux actions transversales

Diversité et complémentarité des dispositifs : des actions dans l'urgence ou dans la durée

Sujet zéro « Etablissements de santé et inégalités sociales »

Barème :

CRITERES	QUESTION 1	QUESTION 2	BAREME/20
Maîtrise des connaissances	/ 2	/ 5	/ 7
Pertinence des informations sélectionnées	/ 3		/ 3
Capacité à analyser l'étude ou le projet présenté et à en dégager les éléments essentiels	/ 3		/ 3
Pertinence de la démarche proposée dans le contexte de la question posée	/ 2	/ 1	/ 3
Capacités d'expression orale	/ 2	/ 2	/ 4
TOTAL	/ 12	/ 8	/ 20

Sujet zéro n° 2

**« Reconnaissance des risques
sanitaires, système d'information
et assurance maladie »**

Sujet zéro « Reconnaissance des risques sanitaires et assurance maladie »

Question 1

Analyser la cohérence dans le choix des mesures et des objectifs du plan « Santé au travail 2005-2009 » au regard des difficultés de la reconnaissance des risques professionnels.

Expliquer l'intérêt d'un système d'information dans la reconnaissance d'un risque sanitaire.

Question2 :

Expliquer comment la prise en charge du risque maladie relève à la fois de la solidarité et l'assurance puis préciser les enjeux de cette dualité.

Sujet zéro « Reconnaissance des risques sanitaires et assurance maladie »

Deux questions :

- Dont l'une question s'appuie sur un document , l'autre non
- Se rapportent au programme des classes de première et de terminale
- S'inscrivent dans les pôles méthodologiques et thématiques

Sujet zéro « Reconnaissance des risques sanitaires et assurance maladie »

Question 1 :

- Analyser la cohérence dans le choix des mesures et des objectifs du plan « Santé au travail 2005-2009 » au regard des difficultés de la reconnaissance des risques professionnels.
- Expliquer l'intérêt d'un système d'information dans la reconnaissance d'un risque sanitaire.

Question 1 : éléments du texte

Les difficultés :

- la méconnaissance des facteurs de risques
- L'origine multi factorielle des cancers
- Les acteurs de santé mal informés
- La non reconnaissance du déterminant « travail » par l'individu
- La non reconnaissance des risques par la Sécurité sociale

Question 1 : **Les éléments du texte**

Les mesures, les objectifs

- La création d'une agence publique chargée de la santé au travail
- La mobilisation de la communauté scientifique.
- Renforcement des contrôles
- Renforcement de la réglementation : normes plus sévères
- Formation de tous les acteurs

Question 1 : la cohérence

Difficultés	Moyens mesures	Cohérence
Méconnaissance des risques	Mobilisation de la communauté scientifique Création d'une agence 10 postes de scientifiques sont prévus dans le plan	Développer la recherche scientifique pour mieux évaluer les risques et faire progresser les connaissances Le travail d'expertise pour faire l'évaluation des risques professionnels existant dans le monde du travail conduit à la reconnaissance des risques par la société

Question 1 : la cohérence

Difficultés	Moyens mesures	Cohérence
Aucune surveillance épidémiologique, quasi inexistence d'évaluation de la prévalence	Utilisation des registres du cancer pour l'identification des cancers professionnels Renforcement du rôle de l'INVS	Développer la surveillance épidémiologique des salariés exposés permet une meilleure connaissance des dangers, d'où une information du salarié qui déclare son activité professionnelle à la Sécurité sociale. Développer la culture d'évaluation des risques

Question 1 : la cohérence

Difficultés	Moyens mesures	Cohérence
<p>Les entreprises ne reconnaissent pas la dangerosité de certains produits</p> <p>Absence d'une culture de prévention</p> <p>Absence de contrôle</p>	<p>Présence des services de l'Etat dans les entreprises pour davantage de contrôle</p> <p>Mise en place de contrats d'objectifs entre les différents acteurs de la prévention dans les entreprises</p>	<p>La reconnaissance du risque par les salariés et par les entreprises pour développer davantage la prévention</p> <p>Faire respecter la réglementation permet d'éviter les expositions,</p> <p>le développement de la coordination des acteurs de prévention et d'information :</p> <p>constat que le manque d'informations des professionnels de santé et des malades eux-mêmes est à l'origine de la non reconnaissance.</p>

Intérêt d'un système d'information dans la reconnaissance d'un risque sanitaire

On attend :

- des connaissances sur la reconnaissance d'un risque et les systèmes d'information
- une explication du fonctionnement pour faire apparaître l'intérêt de faire circuler l'information entre différents acteurs

Intérêt d'un système d'information dans la reconnaissance d'un risque sanitaire

La reconnaissance du risque doit être à la fois individuelle et collective :

- individuelle pour, dans un premier temps, déclarer son origine professionnelle à la Sécurité sociale et à moyen et long terme pour permettre au salarié de se protéger, d'être plus réceptif à la prévention qui pourrait être organisée,
- collective : seule la reconnaissance du risque donc de la maladie professionnelle permettra une réparation pour les salariés malades et à terme le développement de la prévention et la suppression des facteurs de risques

Question 1 : *quelques précisions*

- *Aucune connaissance sur les maladies professionnelles, les accidents du travail, le risque AT MP ne peut être attendue (hors programme)*
- *Des précisions sur les indicateurs, sur l'épidémiologie sont possibles à l'entretien*

Sujet zéro « Reconnaissance des risques sanitaires et assurance maladie »

Question 2 :

Expliquer comment la prise en charge du risque maladie relève à la fois de la solidarité et l'assurance puis préciser les enjeux de cette dualité.

Question 2 : les éléments attendus

- La prise en charge du risque maladie est assurée par la protection sociale (transfert monétaire entre des financeurs (les salariés, les contribuables) et des bénéficiaires (personnes malades, âgées, fragiles...))

Question 2 : les éléments attendus

- d'où un fonctionnement reposant sur les principes d'assurance et de solidarité
- Les définitions des principes d'assurance et de solidarité.

Question 2 : les éléments attendus

La prise en charge du risque maladie en France :

- Par la branche maladie de la Sécurité Sociale : bénéficiaires (assuré, ayant droit), conditions, prestations en nature, en espèces, ticket modérateur, CMU, financement

Question 2 : **les éléments attendus**

- Par les organismes complémentaires :
mutuelles et assurances (différences
entre les deux types d'organismes...)
bénéficiaires, prestations, financement

Question 2 : analyse attendue

- Le candidat doit expliquer le lien entre le paiement de cotisations, de primes et le versement de prestations tant pour l'assurance maladie de la sécurité sociale que pour les régimes complémentaires d'où un régime d'assurance

Question 2 : analyse attendue

Il devra aussi mettre en évidence :

- le financement de façon collective du risque maladie d'où un régime de solidarité interprofessionnelle.
- la solidarité intergénérationnelle
- le financement par la CSG assise sur tous les revenus d'où appel à la solidarité nationale.

Question 2 : analyse attendue

- La particularité de la CMU devra être soulignée car elle ne correspond pas à une prestation contributive donc liée à un versement de cotisation, c'est un dispositif basé sur le principe de la solidarité.

Question 2 : les éléments attendus

Les enjeux se situent dans l'équilibre entre le régime d'assurance et le régime de solidarité :

Question 2 : les éléments attendus

Un déséquilibre se produit quand on constate :

- les déremboursements, les franchises médicales
- l'augmentation du ticket modérateur,
- la diminution des prises en charge
- l'augmentation du nombre de médecins en secteur 2 (notamment les spécialistes)

Question 2 : les éléments attendus

- d'où la nécessité d'adhésion à une protection complémentaire (mutuelle et assurance qui fonctionnent avec des principes différents)
- d'où l'aggravation des inégalités sociales de santé

Quelques précisions

- *L'utilisation d'un vocabulaire spécifique à la culture médicosociale est attendue au cours de l'exposé.*
- *Au cours de l'entretien, il est possible d'étendre le questionnement vers le risque social, la protection sociale, la situation de la branche AT MP dans le système de sécurité sociale,...*

Liens avec le programme

Question 1 :

- 2.1 - Mesure par des indicateurs diversifiés
- 3.1 - Etat de santé et de bien être social : un état d'équilibre avec des inégalités
- 4.1 - Reconnaissance des problèmes de santé par l'individu et par la société
- 9.2 - Utilisation des systèmes d'information dans le secteur sanitaire
- *10.2 - Dispositifs en santé publique et système de veille*

Liens avec le programme

Question 2 :

- 7.1 - Risque social
- 7.2 - Evolution des risques
- *10.2 - Economie de la santé*
- *11.1 - Organisation de la protection sociale : une évolution dans les risques sociaux*
- *11.2 - Organisation et fonctionnement de la sécurité sociale : entre autonomie et tutelle*
- *11.3 - Prise en charge du risque maladie*
- *11.4 - Responsabilités et enjeux*

Sujet zéro « Reconnaissance des risques, système d'information et assurance maladie »

Barème :

CRITERES	QUESTION 1	QUESTION 2	BAREME/2 0
Maîtrise des connaissances	2	5	7
Pertinence des informations sélectionnées à partir des documents	3	-	3
Capacité à analyser l'étude ou le projet présenté et à en dégager les éléments essentiels	3	-	3
Pertinence de la démarche proposée dans le contexte de la question posée	1	2	3
Capacité d'expression orale	2	2	4
TOTAL	11	9	20

60
60